


SÉNATORIALES
2011

LE SCRUTIN DU 25 SEPTEMBRE 2011

Données essentielles



CONSTITUTION

Les chiffres clés :

170 sièges à pourvoir

5 nouveaux sièges pour tenir compte des évolutions démographiques

71 890 électeurs composent le collège électoral

44 départements et collectivités concernés

58 sénateurs à élire au scrutin majoritaire dans 26 circonscriptions

106 sénateurs à élire à la représentation proportionnelle dans 18 circonscriptions

6 sièges de sénateurs représentant les Français établis hors de France

1374 candidats

Les dates essentielles :

17 juin 2011
Élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

5-16 septembre 2011
Dépôt des candidatures

25 septembre 2011
Élections sénatoriales

1^{er} octobre 2011
Élection du Président du Sénat

- Article 24 de la Constitution •
« Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques. Il comprend l'Assemblée nationale et le Sénat. (...) Le Sénat, dont le nombre de membres ne peut excéder trois cent quarante-huit, est élu au suffrage universel indirect. Il assure la représentation des collectivités territoriales de la République. Les Français établis hors de France sont représentés à l'Assemblée Nationale et au Sénat. »

TUTION

Introduction

À partir de 2011, le Sénat sera renouvelable par moitié tous les trois ans, les sénateurs étant répartis en deux séries. Ce changement permet de tenir compte de la réduction de neuf à six ans du mandat sénatorial.

Jusqu'à 2008, le Sénat était renouvelé par tiers tous les trois ans.

Le renouvellement de septembre 2011 concerne la série 1: 170 sièges sont à pourvoir. 112 sénateurs seront élus à la représentation proportionnelle et 58

au scrutin majoritaire. Dans chaque circonscription, le collège électoral se compose de l'ensemble des conseillers généraux, des conseillers régionaux et des députés de la circonscription, mais surtout de conseillers municipaux et de délégués des conseils municipaux qui représentent environ 95 % des électeurs des sénateurs.

Les 6 sénateurs représentant les Français établis hors de France sont élus par les membres élus de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Pour chaque circonscription, le nombre de sénateurs est fonction de la population.

Aujourd'hui le Sénat compte 343 sénateurs. 5 sénateurs supplémentaires seront élus en septembre 2011. Après ce renouvellement, ils seront donc 348.

Ce nombre est désormais un plafond fixé par l'article 24, alinéa 4, de la Constitution.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES EN QUELQUES CHIFFRES

Quand ont lieu les élections ? Quel est le mode de scrutin ? Combien de sénateurs seront élus en septembre 2011 ? Comment se déroule le scrutin et combien de circonscriptions sont-elles concernées par le scrutin 2011 ? Retrouvez tous les chiffres pour mieux comprendre les enjeux de ce scrutin.



Quand ?

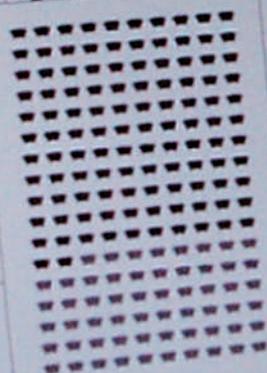
combien ?



quel
suffrage ?

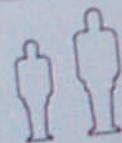


durée du
mandat



nombre total
de sénateurs

les circonscriptions
concernées



les 2 modes

l'Assemblée
des Français
de l'étranger



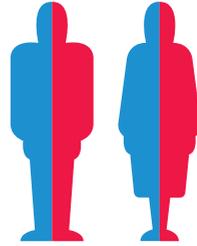
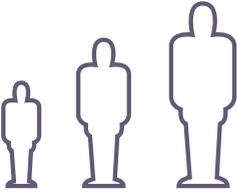


Caractéristiques du scrutin sénatorial et circonscriptions concernées

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect. La circonscription d'élection est soit le département soit la collectivité d'outre-mer.

Les sénateurs représentant les Français établis hors de France sont élus par l'Assemblée des Français de l'étranger.

Les élections sont organisées par le ministère de l'intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, et par le ministère des affaires étrangères et européennes. En cas de contestation sur la régularité de l'élection, comme pour les élections présidentielles et législatives, c'est le Conseil constitutionnel qui statue.



L'aboutissement de la réforme du scrutin sénatorial de 2003

La réforme de 2003 dispose qu'à partir de 2011 :

- le Sénat sera renouvelable par moitié tous les trois ans
- le Sénat comptera 348 sénateurs
- le mandat sénatorial sera de six ans.

Le renouvellement de la série 1 doit permettre l'élection de 170 sénateurs dont 5 nouveaux sièges.

Les conditions pour pouvoir se présenter

- Etre âgé de 24 ans au moins
- Avoir satisfait aux obligations du service national
- Disposer de la capacité

civile (ne pas être sous tutelle ou curatelle)

- Ne pas être frappé d'une condamnation empêchant de s'inscrire sur une liste électorale ou de se porter candidat à une élection

- Interdiction à certains hauts fonctionnaires de se présenter dans un département du ressort territorial de leur compétence pendant qu'ils exercent leurs fonctions et pendant une durée de deux ans maximum après la fin de leurs fonctions (préfets, sous-préfets...)

Le mode de scrutin

Dans les collectivités élisant **au plus trois sénateurs**, le scrutin est **majoritaire** **M** à deux tours : 26 circonscriptions sont concernées en 2011, soit 58 sièges.

Dans les collectivités élisant

quatre sénateurs et plus, l'élection a lieu à la **représentation proportionnelle** **RP** suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel : 18 circonscriptions et les Français établis hors de France sont concernés en 2011, soit 112 sièges.

Le déroulement des élections

L'élection se déroule au plus tôt le septième dimanche qui suit la publication du décret convoquant les électeurs sénatoriaux.

Elle doit avoir lieu dans les soixante jours qui précèdent la date du début des mandats, c'est-à-dire la date d'ouverture de la session ordinaire.



La date de l'élection a été fixée au 25 septembre 2011 par décret en Conseil des ministres. Elle se déroulera dans le chef-lieu du département ou de la collectivité, et dans les ambassades.

Dans les départements où s'applique le scrutin majoritaire à deux tours, le premier tour se tiendra de 8h30 à 11h, et le second tour de 15h30 à 17h30.

Dans les départements soumis à la représentation proportionnelle, le scrutin sera ouvert de 9h à 15h. Dans ces départements, l'utilisation de machines à voter est autorisée.

Une circulaire du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, précise les modalités pratiques de l'élection.



44 circonscriptions ainsi que les Français établis hors de France concernés par les élections

Les circonscriptions appelées à voter sont :

- l'ensemble des départements compris entre l'Indre-et-Loire (37) et les Pyrénées-Orientales (66)
 - les 8 départements de l'Île-de-France (Paris, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Seine-et-Marne et Yvelines)
 - la Guadeloupe
 - la Martinique
 - la Réunion
 - la Nouvelle-Calédonie
 - Mayotte
 - Saint-Pierre-et-Miquelon
- soit 44 circonscriptions.



Cinq départements et collectivités éliront un sénateur de plus :

- l'Isère
- le Maine-et-Loire
- l'Oise
- la Réunion
- la Nouvelle-Calédonie.

Les Français établis hors de France éliront 6 des 12 sénateurs représentant les Français établis hors de France.

150 sièges sont à renouveler dans les départements métropolitains, 14 dans les collectivités situées Outre-mer et 6 représentent les Français établis hors de France.

Qui élit les sénateurs ?



Les électeurs des sénateurs

Les sénateurs sont élus par les députés, les conseillers régionaux élus dans le département, les conseillers généraux et les délégués des conseils municipaux, lesquels représentent environ 95 % des 150 000 électeurs. Le nombre des délégués des conseils municipaux dépend de la population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2011 par les recensements.

Les délégués doivent avoir la nationalité française et être inscrits sur la liste électorale de la commune intéressée.

Le nombre de conseillers municipaux dépend, quant à lui, des élections municipales de 2008. Les sénateurs représentant les Français établis hors de France sont élus par les membres élus de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Le nombre d'électeurs au sein des communes

On compte dans les communes de moins de 9 000 habitants :

- 1 délégué pour les conseils de 9 et 11 membres
- 3 délégués pour les conseils de 15 membres
- 5 délégués pour les conseils de 19 membres
- 7 délégués pour les conseils

de 23 membres

- 15 délégués pour les conseils de 27 et 29 membres. Dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit.

Dans les communes de plus de 30 000 habitants, les conseillers municipaux élisent des délégués supplémentaires à raison de 1 pour 1 000 habitants au-delà de 30 000.

L'élection des électeurs des sénateurs au sein des communes

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, les électeurs des sénateurs sont élus au **scrutin majoritaire à deux tours**.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, ils sont élus au scrutin de liste à **la représentation proportionnelle**, avec application de la règle de la plus forte moyenne.

A l'issue de l'élection de leurs délégués par les conseils municipaux le 17 juin 2011, la liste des électeurs a été arrêtée par le ministère de l'intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.



Répartition des sénateurs selon le groupe auquel ils appartiennent

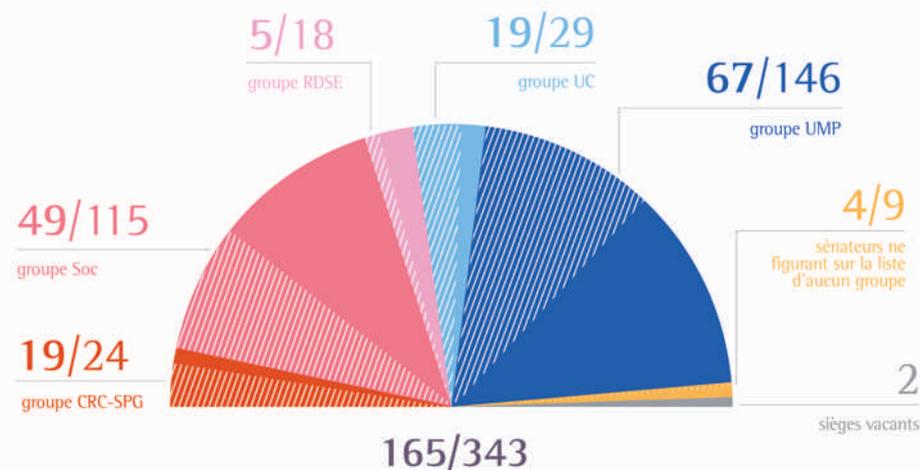
Un groupe politique doit compter au moins 15 sénateurs. Le Sénat compte cinq groupes politiques : le groupe Communiste Républicain et Citoyen et Sénateurs du Parti de gauche (CRC-SPG), le groupe Socialiste (Soc), le groupe Rassemblement

Démocratique et Social Européen (RDSE), le groupe Union Centriste (UC) et le groupe Union pour un Mouvement Populaire (UMP). Aux groupes s'ajoute la Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe (non inscrits).

Il existe différents degrés d'appartenance aux groupes :

- l'appartenance pure et simple à un groupe
- l'apparementement (App.)
- le rattachement administratif (Ratt.)

Répartition des sièges par groupe politique
(au 19 septembre 2011)



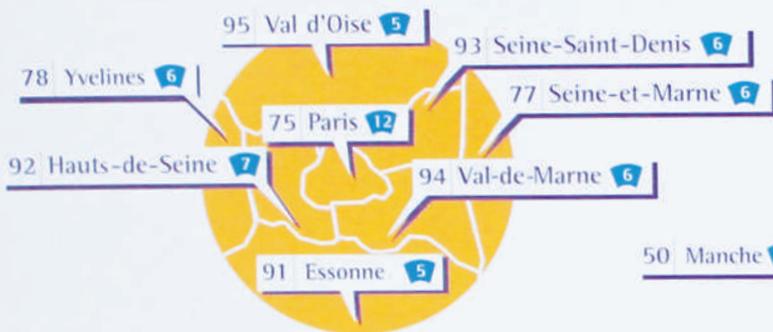
 nombre de sièges soumis au renouvellement par appartenance politique

Groupes politiques et sièges vacants ↓	Nombre total des sièges ↓	Nombre de sièges concernés par le renouvellement ↓	% de sièges renouvelables par groupe ↓
CRC-SPG	24	19	79,16
Soc	115	49	42,60
RDSE	18	5	27,77
UC	29	19	65,51
UMP	146	67	45,89
Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe	9	4	44,44
Sièges vacants suite à la démission d'un sénateur	2	2	
Total	343	165	48,10

En septembre 2011 :

Sièges supplémentaires à partir de septembre 2011	+5	+5	
Nombre de sièges à pourvoir aux élections de septembre 2011		170	
Nombre total de sièges à partir de septembre 2011	348		

Les circonscriptions concernées



971 Guadeloupe 3



972 Martinique 2



974 La Réunion 4



976 Mayotte 2



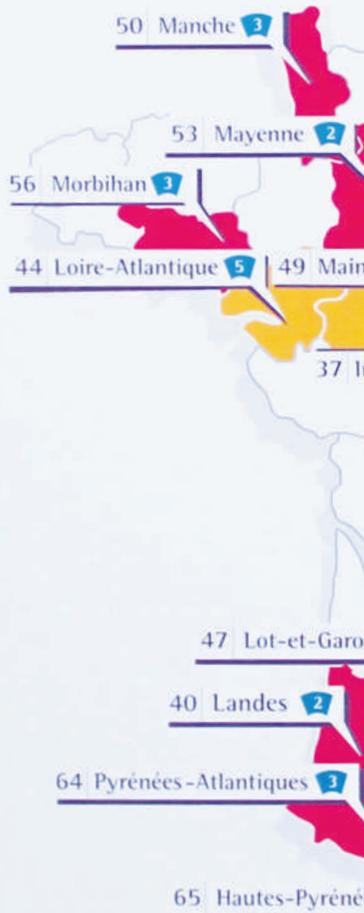
Nouvelle-Calédonie 2



975 Saint-Pierre-et-Miquelon 1



Sénateurs des Français établis hors de France 6

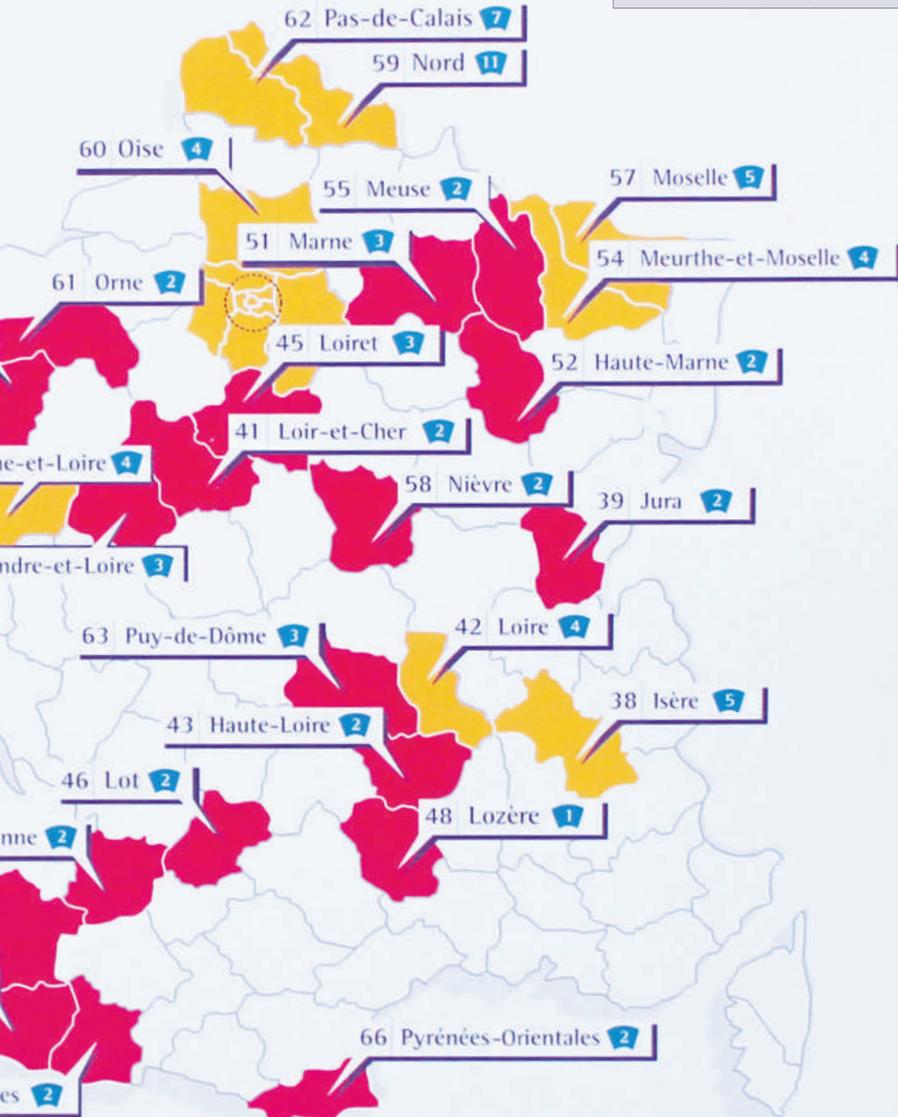


Modes de scrutin :

 Représentation Proportionnelle

 Majoritaire

 Nombre de sièges à pourvoir



Série des circonscriptions soumise au renouvellement

❶ Siègle vacant depuis
le 22 janvier 2011 suite
à la cessation de mandat
de M. Pierre Fauchon

Indre-et-Loire

 3 sièges à pourvoir au
scrutin majoritaire.

1 443 électeurs

Sénateurs sortants :
Mme Marie-France Beaufls
(CRC-SPG)
M. Yves Dauge (Soc)
M. Dominique Leclerc (UMP)

Isère

 5 sièges à pourvoir au
scrutin proportionnel.

Ce département bénéficiera
d'un siège supplémentaire.

2 974 électeurs

Sénateurs sortants :
Mme Annie David (CRC-SPG)
M. Jean Faure (UMP)
M. Louis Mermaz (Soc)
M. Bernard Saugey (UMP)

Jura

 2 sièges à pourvoir au
scrutin majoritaire.

972 électeurs

Sénateurs sortants :
M. Gérard Bailly (UMP)
M. Gilbert Barbier (RDSE)

Landes

 2 sièges à pourvoir au
scrutin majoritaire.

1 051 électeurs

Sénateurs sortants :
M. Jean-Louis Carrère (Soc)
M. Philippe Labeyrie (Soc)

Loir-et-Cher ❶

 2 sièges à pourvoir au
scrutin majoritaire.

937 électeurs

Sénateur sortant :
Mme Jacqueline Gourault (UC)

Loire

 4 sièges à pourvoir au
scrutin proportionnel.

1 753 électeurs

Sénateurs sortants :
M. Bernard Fournier (UMP)
M. Jean-Claude Frécon (Soc)
Mme Christiane Longère (UMP)
Mme Josiane Mathon-Poinat
(CRC-SPG)

Haute-Loire

 2 sièges à pourvoir au
scrutin majoritaire.

711 électeurs

Sénateurs sortants :
M. Jean Boyer (UC)
M. Adrien Gouteyron (UMP)

Loire-Atlantique

 5 sièges à pourvoir au
scrutin proportionnel.

2 562 électeurs

Sénateurs sortants :
M. François Autain (CRC-SPG)
M. Charles Gautier (Soc)
Mme Gisèle Gautier (UMP)
Mme Monique Papon (UMP)
M. André Trillard (UMP)

Abréviations :

CRC-SPG
Communiste
Républicain et
Citoyen et
Sénateurs du
Parti de gauche

Soc
Socialiste

RDSE
Rassemblement
Démocratique
et Social
Européen

UC
Union Centriste

UMP
Union pour un
Mouvement
Populaire

NI
Réunion
administrative
des sénateurs
ne figurant sur
la liste d'aucun
groupe

-

App.
Apparenté

Ratt.
Rattaché

Loiret



sièges à pourvoir au
scrutin majoritaire.

1 550 électeurs

Sénateurs sortants :

M. Eric Doligé (UMP)

Mme Janine Rozier (UMP)

M. Jean-Pierre Sueur (Soc)

Lot



sièges à pourvoir au
scrutin majoritaire.

639 électeurs

Sénateurs sortants :

M. Jean Milhau (RDSE)

M. Gérard Miquel (Soc)

Lot-et-Garonne



sièges à pourvoir au
scrutin majoritaire.

971 électeurs

Sénateurs sortants :

M. Jean François-Poncet (UMP)

M. Daniel Soulage (UC)

Lozère



siège à pourvoir au
scrutin majoritaire.

344 électeurs

Sénateur sortant :

M. Jacques Blanc (UMP)

Maine-et-Loire



sièges à pourvoir au
scrutin proportionnel.

**Ce département bénéficiera
d'un siège supplémentaire.**

1 872 électeurs

Sénateurs sortants :

Mme Catherine Deroche (UMP)

M. André Lardeux (UMP)

M. Daniel Raoul (Soc)

Manche



sièges à pourvoir au
scrutin majoritaire.

1 558 électeurs

Sénateurs sortants :

M. Jean Bizet (UMP)

M. Jean-Pierre Godefroy (Soc)

M. Jean-François Le Grand (NI)

Marne



sièges à pourvoir au
scrutin majoritaire.

1 549 électeurs

Sénateurs sortants :

M. Yves Détraigne (UC)

Mme Françoise Férat (UC)

Mme Mireille Oudit (UMP)

Haute-Marne



sièges à pourvoir au
scrutin majoritaire.

816 électeurs

Sénateurs sortants :

M. Charles Guené (UMP)

M. Bruno Sido (UMP)

Mayenne



sièges à pourvoir au
scrutin majoritaire.

857 électeurs

Sénateurs sortants :

M. Jean Arthuis (UC)

M. François Zocchetto (UC)

Meurthe-et-Moselle

4 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

1 991 électeurs

Sénateurs sortants :
Mme Evelyne Didier (CRC-SPG)
M. Philippe Nachbar (UMP)
Mme Jacqueline Panis (ratt. UMP)
M. Daniel Reiner (Soc)

Meuse

2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire.

882 électeurs

Sénateurs sortants :
M. Claude Biwer (UC)
M. Claude Léonard (UMP)

Morbihan

3 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire.

1 757 électeurs

Sénateurs sortants :
Mme Odette Herviaux (Soc)
M. Joseph Kerguéris (UC)
M. Josselin de Rohan (UMP)

Moselle

5 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

2 792 électeurs

Sénateurs sortants :
M. Philippe Leroy (UMP)
M. Jean-Pierre Masseret (Soc)
M. Jean Louis Masson (NI)
Mme Gisèle Printz (Soc)
M. Jean-Marc Todeschini (Soc)

Nièvre

2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire.

759 électeurs

Sénateurs sortants :
M. Didier Boulaud (Soc)
M. René-Pierre Signé (Soc)

Nord

11 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

5 671 électeurs

Sénateurs sortants :
Mme Marie-Christine Blandin (ratt. Soc)
Mme Michelle Demessine (CRC-SPG)
Mme Sylvie Desmarescaux (NI)
M. Bernard Frimat (Soc)
M. Jean-René Lecerf (UMP)
M. Jacques Legendre (UMP)
Mme Valérie Létard (UC)
M. Pierre Mauroy (Soc)
M. Paul Raoult (Soc)
M. Ivan Renar (CRC-SPG)
M. Alex Türk (NI)

Oise

4 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

Ce département bénéficiera d'un siège supplémentaire.

2 244 électeurs

Sénateurs sortants :
M. Philippe Marini (UMP)
M. André Vantomme (Soc)
M. Alain Vasselle (UMP)

2 Siègle vacant depuis
le 18 octobre 2010 suite
à la cessation de mandat
de M. Alain Lambert

Abréviations :

CRC-SPG
Communiste
Républicain et
Citoyen et
Sénateurs du
Parti de gauche

Soc
Socialiste

RDSE
Rassemblement
Démocratique
et Social
Européen

UC
Union Centriste

UMP
Union pour un
Mouvement
Populaire

NI
Réunion
administrative
des sénateurs
ne figurant sur
la liste d'aucun
groupe

-

App.
Apparenté

Ratt.
Rattaché

Orne 2

2 sièges à pourvoir au
scrutin majoritaire.

1 029 électeurs

Sénateur sortant :

Mme Nathalie Goulet (UC)

Pas-de-Calais

7 sièges à pourvoir au
scrutin proportionnel.

3 880 électeurs

Sénateurs sortants :

Mme Brigitte Bout (UMP)

M. Jean-Claude Danglot
(CRC-SPG)

Mme Françoise Henneron (UMP)

M. Daniel Percheron (Soc)

Mme Michèle San Vicente-
Baudrin (Soc)

M. Michel Sergent (Soc)

M. Jean-Marie Vanlerenberghe
(UC)

Puy-de-Dôme

3 sièges à pourvoir au
scrutin majoritaire.

1 686 électeurs

Sénateurs sortants :

Mme Michèle André (Soc)

M. Serge Godard (Soc)

M. Jean-Marc Juillard (UMP)

Pyrénées-Atlantiques

3 sièges à pourvoir au
scrutin majoritaire.

1 762 électeurs

Sénateurs sortants :

M. Didier Borotra (UC)

M. Auguste Cazalet (UMP)

Mme Annie Jarraud-Vergnolle
(Soc)

Hautes-Pyrénées

2 sièges à pourvoir au
scrutin majoritaire.

851 électeurs

Sénateurs sortants :

Mme Josette Durrieu (Soc)

M. François Fortassin (RDSE)

Pyrénées-Orientales

2 sièges à pourvoir au
scrutin majoritaire.

1 089 électeurs

Sénateurs sortants :

M. Jean-Paul Alduy (UMP)

M. Paul Blanc (UMP)

Paris

12 sièges à pourvoir au
scrutin proportionnel.

2 406 électeurs

Sénateurs sortants :

M. David Assouline (Soc)

Mme Nicole Borvo Cohen-Seat
(CRC-SPG)

Mme Alima Boumediene-Thiery
(ratt. Soc)

M. Jean-Pierre Caffet (Soc)

M. Jean Desessard (ratt. Soc)

M. Philippe Dominati (UMP)

Mme Catherine Dumas (UMP)

Mme Marie-Thérèse Hermange
(UMP)

Mme Bariza Khiari (Soc)

M. Roger Madec (Soc)

M. Yves Pozzo di Borgo (UC)

M. Roger Romani (UMP)

Seine-et-Marne

6 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

3 044 électeurs

Sénateurs sortants :

M. Michel Billout (CRC-SPG)
M. Yannick Bodin (Soc)
Mme Nicole Bricq (Soc)
M. Michel Houel (UMP)
M. Jean-Jacques Hyst (UMP)
Mme Colette Mélot (UMP)

Yvelines

6 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

2 772 électeurs

Sénateurs sortants :

M. Dominique Braye (UMP)
Mme Roselle Cros (UC)
Mme Bernadette Dupont (app. UMP)
M. Alain Gourmac (UMP)
M. Gérard Larcher (UMP)
Mme Catherine Tasca (Soc)

Essonne

5 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

2 335 électeurs

Sénateurs sortants :

M. Laurent Béteille (UMP)
Mme Claire-Lise Campion (Soc)
M. Serge Dassault (UMP)
Mme Marie-Agnès Labarre (CRC-SPG)
M. Bernard Vera (CRC-SPG)

Hauts-de-Seine

7 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

2 095 électeurs

Sénateurs sortants :

M. Robert Badinter (Soc)
M. Denis Badré (UC)
Mme Isabelle Debré (UMP)
M. Jean-Pierre Fourcade (UMP)
M. Jacques Gautier (UMP)
Mme Brigitte Gonthier-Maurin (CRC-SPG)
M. Charles Pasqua (app. UMP)

Seine-Saint-Denis

6 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

2 074 électeurs

Sénateurs sortants :

Mme Eliane Assassi (CRC-SPG)
M. Philippe Dallier (ratt. UMP)
M. Christian Demuynck (UMP)
M. Jacques Mahéas (Soc)
M. Jack Ralite (CRC-SPG)
Mme Dominique Voynet (ratt. Soc)

Val-de-Marne

6 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

1 994 électeurs

Sénateurs sortants :

M. Christian Cambon (UMP)
M. Jean-Jacques Jégou (UC)
M. Serge Lagauche (Soc)
Mme Catherine Procaccia (UMP)
Mme Odette Terrade (CRC-SPG)
M. Jean-François Voguet (CRC-SPG)

Abréviations :

CRC-SPG
Communiste
Républicain et
Citoyen et
Sénateurs du
Parti de gauche

Soc
Socialiste

RDSE
Rassemblement
Démocratique
et Social
Européen

UC
Union Centriste

UMP
Union pour un
Mouvement
Populaire

NI
Réunion
administrative
des sénateurs
ne figurant sur
la liste d'aucun
groupe

-

App.
Apparenté

Ratt.
Rattaché

Val d'Oise

5 sièges à pourvoir au
scrutin proportionnel.

2 190 électeurs

Sénateurs sortants :

M. Bernard Angels (Soc)
M. Robert Hue (CRC-SPG)
Mme Raymonde Le Texier (Soc)
Mme Lucienne Malovry (UMP)
M. Hugues Portelli (UMP)

Guadeloupe

3 sièges à pourvoir au
scrutin majoritaire.

824 électeurs

Sénateurs sortants :

M. Jacques Gillot (app. Soc)
M. Daniel Marsin (RDSE)
Mme Lucette Michaux-Chevry
(UMP)

Martinique

2 sièges à pourvoir au
scrutin majoritaire.

852 électeurs

Sénateurs sortants :

M. Serge Larcher (app. Soc)
M. Claude Lise (app. Soc)

La Réunion

4 sièges à pourvoir au
scrutin proportionnel.

**Ce département bénéficiera
d'un siège supplémentaire.**

1 211 électeurs

Sénateurs sortants :

Mme Gélita Hoarau (CRC-SPG)
Mme Anne-Marie Payet (UC)
M. Jean-Paul Virapoullé (UMP)

Mayotte

2 sièges à pourvoir au
scrutin majoritaire.

424 électeurs

Sénateurs sortants :

M. Adrien Giraud (UC)
M. Soibahadine Ibrahim
Ramadani (UMP)

Nouvelle-Calédonie

2 sièges à pourvoir au
scrutin majoritaire.

**Cette collectivité bénéficiera
d'un siège supplémentaire.**

524 électeurs

Sénateur sortant :

M. Simon Loueckhote (UMP)

St-Pierre-et-Miquelon

1 siège à pourvoir au
scrutin majoritaire.

38 électeurs

Sénateur sortant :

M. Denis Detchevery (RDSE)

Français établis hors de France

6 sièges à pourvoir au
scrutin proportionnel.

155 électeurs

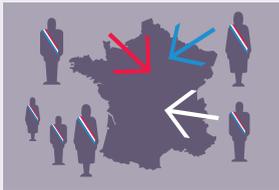
Sénateurs sortants :

M. Jean-Pierre Cantegrit (UMP)
Mme Monique Cerisier – ben
Guiga (Soc)
M. Louis Duvernois (UMP)
Mme Joëlle Garriaud-Maylam
(UMP)
M. Michel Guerry (UMP)
Mme Christiane Kammermann
(UMP)

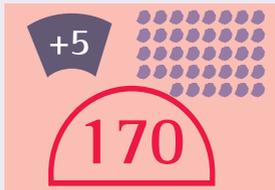


SÉNATORIALES 2011

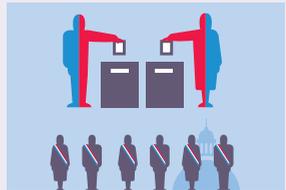
Comprendre les élections sénatoriales sur  senat.fr



La carte
interactive



L'infographie sur
les chiffres clés



L'animation
sur les élections

Suivre les élections sénatoriales 2011 sur les réseaux sociaux :



twitter.com/senat_info
twitter.com/senat_direct



facebook.com/senat.fr



dailymotion.com/Senat



lepost.fr/perso/senat/



Direction de la communication,
redaction-multimedia@senat.fr